

NOUVEAU



CENTRE DE RESSOURCES MULTIHANDICAP

Public concerné

Représentants légaux et professionnels, membres ou candidats des CVS

Prérequis

Aucun pré-requis n'est nécessaire

Nombre de participants maximum : 14

Durée :

2 jours en présentiel (13h)
9h00-12h30 / 13h30-16h30

Dates :

A convenir

Coût (2 jours) :

Familles : 40 €
Professionnels : 250 €

Lieu :

Centre de Ressources
Multihandicap

Renseignements :

☎ : 01 53 10 37 37

@ : contact@crmh.fr

Référent Handicap :

Sylvie Niederer

ACTION DE SOUTIEN AUX FAMILLES :

CONSEIL DE VIE SOCIALE (familles et professionnels)

La loi du 2 janvier 2002 a consacré la participation des usagers et de leurs représentants au fonctionnement des ESMS en rendant obligatoire la création d'un CVS dans tout établissement ou service qui assure un hébergement, ou un accueil de jour continu, de personnes majeures ou mineures de plus de 11 ans.

Le décret du 25 mars 2004 en a précisé le fonctionnement, plus récemment, le décret du 25 avril 2022, en modifie sensiblement ses contours.

Cette instance qui réunit, à minima, des représentants des usagers, et/ou leurs représentants légaux, des membres du personnel et de l'association gestionnaire, est un lieu d'échange et de propositions sur le fonctionnement de l'établissement ou du service et l'amélioration du quotidien des personnes accueillies.

OBJECTIFS

- Poser le cadre historique et juridique de la représentation des usagers au sein des ESMS.
- Préciser les prérogatives et limites du Conseil de Vie Sociale (Fonctionnement du CVS, nature des sujets qui peuvent y être débattus, droits et devoirs de chaque participant...).

PROGRAMME

- Rappels historiques et juridiques
- Point de vue de la direction des ESMS
- Point de vue des familles
- Point de vue associatif, les inter CVS

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques - Echanges d'expériences entre les participants et intervenants
- Bibliographie - Evaluation de l'impact de la formation et délivrance d'une attestation de fin de formation

INTERVENANTS

Véronique Logeais, juriste et formatrice
Directeur d'ESMS
Représentant des familles
Membre d'un CA gestionnaire

NOUVEAU



CENTRE DE RESSOURCES MULTIHANDICAP

Public concerné

Représentants légaux et professionnels, membres ou candidats des CVS

Prérequis

Aucun pré-requis n'est nécessaire

Nombre de participants maximum : 14

Durée :

2 jours en présentiel (13h)
9h00-12h30 / 13h30-16h30

Dates :

A convenir

Coût (2 jours) :

Familles : 40 €
Professionnels : 250 €

Lieu :

Centre de Ressources
Multihandicap

Renseignements :

☎ : 01 53 10 37 37

@ : contact@crmh.fr

Référent Handicap :

Sylvie Niederer

FORMATION INTER

CONSEIL DE VIE SOCIALE (familles et professionnels)

La loi du 2 janvier 2002 a consacré la participation des usagers et de leurs représentants au fonctionnement des ESMS en rendant obligatoire la création d'un CVS dans tout établissement ou service qui assure un hébergement, ou un accueil de jour continu, de personnes majeures ou mineures de plus de 11 ans.

Le décret du 25 mars 2004 en a précisé le fonctionnement, plus récemment, le décret du 25 avril 2022, en modifie sensiblement ses contours.

Cette instance qui réunit, à minima, des représentants des usagers, et/ou leurs représentants légaux, des membres du personnel et de l'association gestionnaire, est un lieu d'échange et de propositions sur le fonctionnement de l'établissement ou du service et l'amélioration du quotidien des personnes accueillies.

OBJECTIFS

- Poser le cadre historique et juridique de la représentation des usagers au sein des ESMS.
- Préciser les prérogatives et limites du Conseil de Vie Sociale (Fonctionnement du CVS, nature des sujets qui peuvent y être débattus, droits et devoirs de chaque participant...).

PROGRAMME

- Rappels historiques et juridiques
- Point de vue de la direction des ESMS
- Point de vue des familles
- Point de vue associatif, les inter CVS

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques - Echanges d'expériences entre les participants et intervenants
- Bibliographie - Evaluation de l'impact de la formation et délivrance d'une attestation de fin de formation

INTERVENANTS

Véronique Logeais, juriste et formatrice
Directeur d'ESMS
Représentant des familles
Membre d'un CA gestionnaire